Université Catholique de Lille

AEU

CPSU

67, Boulevard Vauban 59000 LILLE Tel : 03 28 04 02 40

La lettre du CPSU *septembre 2007*

LES ACCIDENTS DOMESTIQUES

Edito: Les accidents domestiques sont responsables chaque année de près de 20 000 morts en France, un chiffre 2 à 3 fois plus important que celui des accidents de la route. Pourtant, ils ne sont pas une fatalité. Il existe une incroyable sous-estimation des dangers domestiques.

Quelques constats :

- 97 % des Français déclarent ne pas disposer de système d'alarme incendie ;
- 76 % ne pas mettre de revêtements antidérapants sur les sols glissants ;
- 73 % ne pas avoir d'extincteur à leur domicile ;
- 28 % n'avoir pas fait vérifier ou mis aux normes leur installation électrique ou de gaz ;
- 25 % des Français déclarent encore ne pas ranger les produits dangereux en hauteur et 58 % déclarent ne pas avoir suivi de formation sur les gestes d'urgence .

Autant de chiffres révélateurs de l'attitude légère et abusivement confiante face à ce problème.
Elle demande la généralisation de l'apprentissage des gestes de premiers secours.
Découvrez les mesures à prendre pour sécuriser votre maison et éviter les mauvaises surprises .

Le C.P.S.U.

LES NUMÉROS D'URGENCE

toujours avoir les numéros de téléphone des secours à portée de main.

Dans la panique, on peut oublier ceux qu'on connaît par coeur.

Le 15 : SAMU, pour problèmes médicaux d'urgence ;

Le 18 : pompiers, en cas d'incendie, d'accident la route... ;

Le 112 : urgence européen, peut être composé à partir des téléphones fixes ou mobiles et permet d'obtenir le centre de secours le plus proche du lieu d'appel.

Le centre anti-poisons :
Lille : 0 825 812 822

La maison qui brûle

En France, 1 incendie se déclare toutes les 2 mn. L'incendie domestique détruit, tue ou entraîne chez les victimes des séquelles physiques et psychologiques.

Le feu et les fumées toxiques se propagent à une vitesse fulgurante, laissant très peu de temps pour réagir.

Ex.: **pour éteindre un feu qui s'est déclenché il y a 1 mn, 1 verre d'eau suffit, si 2 mn se sont écoulées, 1 seau est nécessaire. À 3 mn, seule une citerne d'eau pourrait en venir à bout.**

On oublie souvent que ce sont parfois de toutes petites choses qui sont à l'origine d'un incendie domestique (cigarette mal éteinte, halogène trop près d'un rideau ou multiprise surexploitée).

Un halogène doit toujours être placé à distance d'un rideau ou d'une tapisserie. La température de la lampe pouvant atteindre les 200 à 580°C,

➲ assurez-vous qu'un cache protecteur est placé sur l'ampoule.

Faites vérifier régulièrement vos installations électriques.

➲ ne surchargez pas une multiprise. Surexploitée, elle peut provoquer une surchauffe, altérer l'installation et provoquer un court-circuit.

A Noël , achetez des guirlandes électriques conformes aux Normes Françaises ou Européennes. Ne les laissez pas allumées sans surveillance, allumez-les par intermittence et éloignez-les des appareils de chauffage.

Les sapins de Noël sont inflammables et combustibles et toutes les décorations augmentent l'inflammabilité de l'arbre. Évidemment, jamais de vraies bougies allumées dans le sapin !

➲ Ne jamais vider un cendrier dans lequel on vient juste d'éteindre une cigarette. La caractéristique des cigarettes est que le feu couve pendant des heures avant que des flammes n'apparaissent. Et bien entendu, pas de poêle ou de casserole sur le feu sans surveillance, pas de bougie sans présence et pas d'allumettes ou de briquet à portée des enfants.

A SAVOIR :

- La France était l'un des derniers pays occidentaux à ne pas avoir d'obligation d'installation de Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée (DAAF).

Le 13 octobre 2005, l'Assemblée Nationale a adopté la proposition de Loi de Mrs Morange et Meslot donnant **obligation à chaque propriétaire ou occupant d'une habitation d' installer et d'entretenir au moins un Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée**.

Art. L 129-8 : L'occupant ou le cas échant, le propriétaire d'un logement doit installer dans celui-ci au moins 1 détecteur avertisseur autonome de fumée. Il doit veiller à l'entretien et au fonctionnement de ce dispositif.

Il faudra transmettre à l'assureur du logement une déclaration d'installation de détecteur de fumée qui permettra dans le meilleur des cas d'obtenir une minoration de la prime d'assurance.

- **La fumée précède toujours les flammes**

Avant les flammes, les fumées peuvent avertir de l'existence d'un incendie. Mais leur toxicité les rend responsables de 80% des décès par incendie. ***Les détecteurs avertisseurs de fumée (DAAF) permettent de détecter la fumée précocement et d'alerter immédiatement les occupants.*** Les habitants peuvent alors rapidement maîtriser le feu ou bien fuir avant d'être victimes de la toxicité des fumées. Les DAAF sont les seuls appareils pouvant prévenir les feux nocturnes, particulièrement meurtriers (70% des décès).

Les extincteurs et aérosols anti-incendies permettent d'intervenir très rapidement et efficacement. Ils doivent être placés aux endroits clés et être rapidement accessibles. Hélas, très peu de particuliers en sont équipés. Ils doivent être conformes à la norme NF-EN 14 604.

- **Un coût important pour la Sécurité sociale**

Les accidents de la vie courante sont responsables de 12% des arrêts de travail. Ils représentent 10% de nos dépenses de santé.

ACCIDENTS DOMESTIQUES, ÉVITEZ LES PIÈGES

De 10 à 25 ans, les aires de sports et de loisirs sont les principaux lieux à risque.
Pour les hommes, ce phénomène se poursuit jusqu'à 35 ans.

- dans 53 % des cas, les accidents de la vie courante se produiront lors d'activités de jeux ou de loisirs, voire de sport dans 21 % des cas.
- Les accidents de bricolage ou de ménage provoquent dans presque 50% des cas des plaies ouvertes. Si 44 % des accidents de la vie courante sont bénins, 45 % nécessitent un traitement et un suivi ultérieur, et 11 % une hospitalisation.

1. Améliorer la circulation

Trébucher sur un obstacle, glisser sur un tapis, tomber d'un escabeau… les raisons d'une chute sont souvent les mêmes.
Quelques mesures et aménagements à prendre :

- **Éviter les petits meubles, les plantes, les sacs dans les lieux de passage** vers la porte ou le téléphone ;
- **Utiliser des range-fils** pour éviter de vous prendre les pieds dans les fils électriques du lampadaire ou du téléphone ;
- **Recouvrer les surfaces glissantes** (carrelage, parquets vitrifiés, etc.) **de tapis antidérapants** ;

Vérifier que l'éclairage est suffisant dans toute la maison

2. *L'électricité*

Avant un déménagement, un diagnostic sur l'ensemble de l'installation électrique est recommandé.

Les prises reliées à la terre sont obligatoires dans les pièces d'eau, garage et extérieur.

Les précautions :

- **Utilisons le moins possible les rallonges électriques, ajoutons des prises fixes, sinon, quand nous les utilisons, nous branchons la rallonge en dernier et nous la débranchons en premier.**
- **Faisons poser des interrupteurs différentiels, ils coupent le courant en 4 centièmes de seconde, au moindre court-circuit ou en cas de contact.**
- **Jetons les multiprises et remplaçons-les par des rallonges à multiprise à éclipse.**

Posons des interrupteurs encastrés et des interrupteurs de lampes de chevet non dévissables.

- **Achetons les appareils électriques avec l'estampille NF.**
- **Ne tirons pas sur le cordon pour débrancher les appareils.**

Couper l'électricité pour toutes interventions, même changer une ampoule. Par prévention, poser sur le disjoncteur ou le compteur, une lampe à piles dont on change les piles tous les 6 mois pour ne pas se retrouver dans l'obscurité.

Changer les cordons électriques défectueux par un neuf de la marque et du modèle.

4. La prévention gaz

Le **vissogaz** est un tuyau flexible à embouts vissables, muni d'un robinet de sécurité.

- Il convient à tous réchauds, cuisinières, tables de cuisson, fours,encastrés ou non.
- Si votre dispositif de sécurité gaz actuel, coupe automatiquement le gaz en cas de sectionnement du tuyau, vous pouvez obtenir auprès de Gaz de France une aide de 30 euros, pour le remplacement par le vissogaz.
- l'ancien tuyau flexible en caoutchouc présente l'inconvénient de se dessécher et fissurer et ne plus être étanche ou se détériorer rapidement s'il est tordu. Il ne peut pas être mis sur un appareil encastré, car on ne voit plus la date de validité.

Les bons gestes face à la fuite de gaz :

Attention, le gaz naturel n'est pas toxique, mais il devient explosif lorsqu'il se mélange à l'air dans une proportion de 5 à 15 %..

Fuite de gaz + étincelle = explosion.

en cas d'une fuite de gaz :

A ne pas faire :

Craquer une allumette
allumer la lumière ou une lampe de poche.
téléphoner de chez soi, même avec un portable
Sonner chez le voisin
Appuyer sur le bouton de l'ascenseur

A faire obligatoirement :

Rester dans l'obscurité :

Téléphoner toujours de l'extérieur
Frapper à la porte
Prendre les escaliers

➲ **"Ça sent le gaz chez moi" :**

1/ J'ouvre la fenêtre en grand pour aérer.
2/ Je ferme le robinet de gaz sur le tuyau.
3/ Je sors de chez moi avec ma famille pour téléphoner de l'extérieur. Pour les numéros d'urgences, je n'ai pas besoin de carte.
4/ Il faut que les secours me donnent le droit de rentrer chez moi, j'appelle le professionnel du gaz pour qu'il vienne vérifier mon installation ; le numéro de téléphone se trouve en haut de la facture de gaz.

3. La sécurité par pièce

Cuisine

- Les plaques électriques doivent être **équipées d'un voyant lumineux** ;
- Ne rangez pas les casseroles lourdes en hauteur ;
- Une petite table roulante permet de transporter les instruments lourds sans effort ;
- Évitez de marcher pieds nus sur le carrelage.

La friteuse

Bon à savoir :

- L'huile bout à 160°C,
- au-delà de 200°C apparaissent des fumées, l'huile se dégrade,
- **à 300°C elle s'enflamme spontanément.**
- **Les friteuses électriques doivent toujours être branchées sur une prise électrique de 16 ampères reliée à la terre**.
- **Le cordon électrique ne doit pas être abîmé,** il ne doit pas être en contact avec la friteuse pendant son utilisation et son refroidissement complet**.**
- **Elle doit toujours être posée sur un support stable** et ne doit pas être déplacée avant refroidissement complet.

Règle d'or :

- **Introduisons progressivement le panier dans l'huile**, **jamais un plongeon brutal.**

Les frites fraîches contiennent de l'eau et sont enrobées d'un peu d'eau du lavage, (d'où le fait de bien les sécher pour avoir un meilleur croustillant). Les frites surgelées ont du givre mais sont mieux séchés. L'eau bout à 100°C, et se transforme immédiatement au contact de l'huile à 180 °C, en vapeur d'eau sous forme de grosses bulles qui font monter le niveau d'huile dans la friteuse.
Idem pour les panés, croquettes, beignets etc. qui de plus contiennent des œufs, qui font mousser l'huile et détériorent sa qualité plus vite.

Les conseils en vrac :

- **Utilisons une huile spéciale friture.**
- **Le niveau d'huile à froid ne doit jamais dépasser la marque sur la cuve.**
- **Laissons les aliments s'égoutter hors de la friteuse et refermons celle-ci.**
- **Filtrons le bain froid après chaque utilisation, refaisons le niveau avec la même huile.**
- **Gardons la friteuse fermée à l'abri de l'air et de la lumière. Si nous n'utilisons pas la friteuse pendant 15 jours, l'huile doit être stockée dans un récipient fermé de préférence au frigo.**
- **Nous changeons l'huile dès qu'elle brunit, si des fumées apparaissent très vite au chauffage ou de la mousse, s'il elle a une odeur ou un goût, si elle devient plus visqueuse.**
- **le nettoyage de la friteuse électrique se fait toujours à froid et le cordon débranché.**

- Il existe **des frites précuites surgelées**, que l'on fait cuire dans un four traditionnel, c'est **moins " dangereux " et tout aussi bon.**
- **la hauteur des aliments dans le panier entre les frais et les surgelés est identique pour les 2, pas plus haut que le bord du panier,**

en effet les surgelés étant mieux séchés que les aliments frais, cela compense avec le givre qui peut les entourer.

Le micro-ondes

- **À 1 mètre du micro-ondes, le niveau de rayonnement est rendu très faible.**

Ne plaçons pas notre visage près de la fenêtre de la porte lorsque le four est en marche. Les patients qui portent un stimulateur cardiaque peuvent consulter leur médecin s'ils croient éprouver un problème lié aux micro-ondes ou aux radiofréquences.

- **L'usage du micro-ondes ne doit pas dépasser une température ambiante de 35°C,** donc ne le plaçons pas au-dessus d'un four traditionnel.
- **Si encastrement prévoir un espace de 15 cm au-dessus pour la ventilation.**

Celle dernière doit rester accessible pour la boucher avec un chiffon en cas de début d'incendie, vérifions que les pieds sont correctement posés. La surface doit être bien plane, la niche d'encastrement ne doit pas avoir de porte. Les ouvertures de ventilation ne doivent pas être obstruées.

- **Ne laissons pas pendre le cordon électrique.**
- **Ne laissons pas surcuire les aliments**,

par ex. les pommes de terre ou fruits, ils contiennent de l'éthylène qui servent à fabriquer des alcools, une fois l'eau évaporée c'est l'alcool qui prend feu.

Si cela arrivait ➲ interdit d'ouvrir la porte.
1/ Débranchons la prise ou le fusible ou le disjoncteur,
2/ mettons un chiffon humide contre les ouvertures de ventilation, le feu s'éteindra faute d'oxygène.

- **Ne rien mettre de métallique dedans, ni attache, ni papier d'emballage de beurre**.
  - Si après 2 mn au micro-ondes, **un récipient**, rempli d'un verre d'eau dedans est :
    froid, nous pouvons l'utiliser,
    chaud, ne l'utilisons pas.
- **Ne faisons jamais cuire oeufs, escargots, châtaignes**,

ils peuvent exploser dans le four, n'utilisons pas des récipients fermés hermétiquement (tupperware),

- **jamais d'huile ni alcool,** tout cela flambe.

Les récipients et emballages plastiques « spécial micro-ondes » sont interdits avec l'usage du grill + micro-ondes.

- **le plateau tournant doit tourner librement** et aucun aliment ni récipient ne doit frotter sur les parois. Utilisons des gants isolants pour les plats.

L'autocuiseur

- **Ne jamais remplir l'autocuiseur plus que les 2 tiers.**

Pour les aliments produisant de l'écume comme le riz, légumes secs etc. ne remplir qu'au tiers.

- **Nettoyer la soupape après chaque utilisation.**
- **retirer la soupape et n'ouvrir que lorsque toute la vapeur est sortie.**

Salle de bain

L'air frais entre par la bouche d'aération du bas et l'air vicié sort par celle du haut.

➲ **ne jamais les obstruer mais les nettoyer régulièrement**.

- Il existe une réglementation pour les chauffages d'appoint et pour les prises électriques dans une salle de bain.
- N'oublions pas que **la vapeur d'eau diminue la quantité d'oxygène** dans une salle de bains.
- **Dans le bain l'électrocution guette**

On connaît le goût de la musique des pré-ado et des ados, qui s'enferment des heures dans la salle de bain. C'est l'occasion de leur rappeler les dangers de l'électrocution.

➲ **Pas de téléphone dans le bain, ni de sèche-cheveux**.

➲ **Gare à la radio installée en équilibre précaire sur le bord de la baignoire** qui pourrait tomber dans l'eau.

D'une façon générale,
les normes prévoient un écart de 60 cm
entre les prises de courant et la baignoire.

LES AEROSOLS

Les aérosols contiennent des gaz propulseurs liquides ou comprimés qui sont inflammables.

Néanmoins, les aérosols ne représentent aucun risque si nous respectons les précautions d'emploi indiquées par les fabricants :

- **Jamais de pulvérisation prolongée**, procéder par brèves pulvérisations.
- Utiliser le produit pour l'usage prévu.
- **Ne pas les percer, ne pas les brûler**,
- **Ne pas pulvériser près d'une source de chaleur** : flamme, objets devenus lumineux sous l'effet d'une chaleur intense (incandescents), lampe allumée, appareils électriques en fonctionnement.
- **Ne pas les ranger près d'une source de chaleur, mais dans un endroit aéré**, jamais en plein soleil, ni dans une voiture surchauffée.
- **Ne pas respirer le contenu** (sauf dans le cas de certains médicaments.)

Barbecues,

1. **évitez l'alcool à brûler ! ➲ recourir à des "allume-barbecues".**
2. **Installez le barbecue dans un endroit stable**

loin de la végétation et à l'abri du vent, sur un sol bien plat s'il est amovible

3. **utiliser des barbecues répondant aux normes de sécurité NF**

Pour les **barbecues à gaz propane**, vous devrez procéder à **l'allumage** avec une allumette ou un briquet **avant d'ouvrir le robinet de gaz**.

Quant aux viandes : les consommer pas trop carbonisées car sinon cela pourrait engendrer la formation d'hydrocarbures polycycliques aromatiques à leur surface, des substances qui paraissent favoriser le développement des cancers de l'estomac.

Que faire en cas d'accident ?

- **Devant tout début d'incendie, appelez les pompiers (18) sans attendre**.
- **Si une personne est brûlée, plaquez-la au sol pour étouffer les flammes et roulez-la dans une couverture** s'il y en a une à proximité (mais jamais évidemment dans un matériau de nature synthétique).
- **Appelez immédiatement le Samu (15) ou les pompiers** si les brûlures paraissent étendues ou que le blessé a des troubles de conscience ou respire mal. Suivez leurs instructions. **Ne déshabillez jamais la personne, si les vêtements collent aux brûlures**.

LES ASSURANCES : Garanties Accidents de la Vie (GAV)

En général, ces garanties **couvrent toute la famille vivant sous le même toit, pour tous les cas d'accidents de la vie privée** y compris très souvent les attentats et agressions, les catastrophes naturelles ou technologiques ou les accidents médicaux.

Le mode d'emploi de l'assurance :

Certains assureurs couvrent tous les sports, d'autres en excluent, certains indemnisent à partir d'une incapacité à 10 %, d'autres à 30 %, certains font une sélection médicale, d'autres pas, etc.

La meilleure des comparaisons est la feuille blanche partagée en 2 avec les + et les –.

L'important n'est pas le prix, mais la personnalisation de l'assurance, d'autant que les écarts de prix sont souvent minimes.

LES ASSURANCES : HABITATION

Pourquoi sont-elles obligatoires ?

Pour la responsabilité vis-à-vis des tiers. Si nous avons le feu à notre appartement et qu'il gagne les appartements voisins, même avec un gros salaire, cela risque de poser problèmes ! De plus s'il y a des morts, même un très très très gros salaire sera insuffisant.

Que couvrent-elles ?

En général, elles **couvrent la responsabilité de la famille et des animaux du foyer, les biens contre certains évènements : incendie, dégât des eaux, vol, tempête**… On y trouve aussi une **garantie scolaire et extra scolaire**.

à noter : ETRE UN ETUDIANT RESPONSABLE

Les 10 et 11 octobre

Ces journées sont obligatoires pour :

- ***les responsables de résidences,***
- ***Les responsables de BDE et Les étudiants relais***

mercredi 10 octobre **Lieu** : amphi de la maison de l'étudiant

12h30-13h : intervention de Mme Georget, présidente de quartier

13h-14h : information sur le tri sélectif

18h : formation alcool

jeudi 11 octobre

de 11h à 14h stand MACIF prévention **Lieu** : hall du R.U.

de 14h à 16h formation sécurité

Lieu : amphi de la maison de l'étudiant